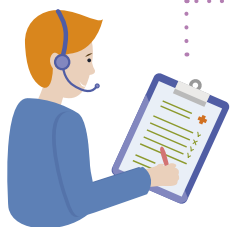


ACCOMPAGNEMENT SANTÉ

**Vous avez des difficultés
pour vous soigner ?**



Faites le point
sur votre situation
avec votre conseiller

Bénéficiez d'un accompagnement personnalisé



dans vos démarches
de soins



dans vos démarches
administratives

EN PRATIQUE

Votre conseiller accompagnement santé :



- vous contacte par téléphone



- réalise avec vous un bilan de vos droits et de vos besoins



- vous oriente et vous accompagne pour vos démarches en lien avec votre santé



- se tient informé de votre situation et vous aide à trouver des solutions

En étant accompagné :



- vous êtes à jour de vos droits



- Vous savez mieux vous orienter dans le parcours de soins



- vous êtes plus autonome dans vos démarches

Votre conseiller

Tel : 05-58-06-52-00

sas.cpam-montdemarsan@assurance-maladie.fr



Et sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr)...

Informez-vous sur les aides auxquelles vous avez droit.